



## Bourse du bois

# Le gouvernement avoue l'échec de sa réforme de la filière

Par Jean Michel Sylvain

L'annonce de la mise en place d'une bourse nationale du bois par le Conseil des ministres du 5 juillet dernier, six ans après avoir brutalement interdit l'exportation des bois en grumes, est la preuve supplémentaire qu'Ali Bongo Ondimba ne savait pas ce qu'il faisait et n'avait aucun cap lorsqu'il a décidé de « réformer » la filière bois. Une telle réforme ne pouvait se comprendre en dehors de toute organisation et développement en amont du marché du bois. La création de la bourse de bois, qui est l'outil indispensable pour l'aboutissement de cette stratégie, devait pré-

céder la mesure d'interdiction d'exportation du bois en grumes. Cela au demeurant, dans le cas du Gabon, ne nécessitait plus la création d'un établissement spécifique comme l'actuel projet. Il aurait suffi de demander à la Société nationale des bois du Gabon (SNBG), qui jouait le rôle de principal acheteur des grumes destinées à l'exportation, de se muer en Bourse du bois. Devenant ainsi le lieu de rencontre entre les forestiers et les industriels de la transformation. En d'autres termes, dans un tel schéma, la SNBG assure la collecte des bois auprès des opérateurs forestiers légaux et les propose aux industriels.

Or, Ali Bongo Ondimba a imaginé sa « réforme » en pen-

sant que tous les forestiers avaient la capacité de se muer en industriels. Ce qui était un faux postulat. La majorité d'entre eux n'ont pas la surface financière qu'il faut pour acquérir les équipements que nécessite l'industrialisation de ce secteur. Ces derniers étaient condamnés à demeurer dans l'activité de coupe, voire tout simplement de négoce, à défaut de mourir. Il fallait, pour maintenir à flot cette catégorie de forestiers, un espace où ils pouvaient écouler leurs produits. La Bourse du bois était toute indiquée. L'absence de ce maillon a précipité le secteur dans un marasme sans précédent. Au-delà des nombreuses suppressions d'emplois, les recettes

fiscales que tirait l'Etat du secteur ont fondu comme neige au soleil. Plusieurs sources évoquent une perte de recette de l'ordre 80 %. La Banque mondiale vient d'ailleurs de le rappeler au gouvernement lors d'un séminaire « à huis clos » à Libreville, il y a quelques semaines.

C'est donc à la demande des opérateurs au bout du rouleau que « (...) la Bourse nationale du bois du Gabon a été créée », comme l'a reconnu maladroitement le ministre de la Communication, Alain Claude Bilié by Nzé, lors de son point de presse qui a suivi le Conseil des ministres cité plus haut. Il s'agit pour les acteurs « de réguler l'activité du commerce et surtout de veiller à l'indus-



trialisation de la filière ». La bourse va contribuer en outre « au contrôle de l'exploitation illégale du bois, à maîtriser la traçabilité, la commercialisation des essences sur le marché des produits certifiés », assure un cadre du ministère des Eaux et Forêts.

Reste cependant un écueil qui dépend de l'action du gouvernement, pour assurer le développement des activités de cette bourse. C'est le développement dès à présent du marché intérieur du bois. Sans lequel la Bourse du bois ne pourra atteindre ses objectifs. Le gouvernement, principal

donneur d'ordre en matière de construction, donnerait un coup de pouce certain à cette nouvelle institution, en prenant la décision simple d'inclure dans chaque commande les produits incorporant le bois transformé au Gabon. Ce pouvoir qui fait face à de multiples conflits d'intérêts, le plus important étant le scandale Delta Synergie, ne peut pas demander à certains importateurs de mobiliers ou de portes et fenêtres de s'approvisionner sur le marché local. Même à qualité égale. Au risque pour eux de perdre de substantiels pots-de-vin.